





Les Aides du 1% Logement

GARANTIE DES RISQUES LOCATIFS (GRL®) Passeport PASS-GRL®

Vous souhaitez prendre un logement en location dans le parc privé, le COVECOL vous propose

-  d'éditer votre passeport PASS-GRL précisant les modalités de mise en œuvre de la Garantie des Risques Locatifs dans votre cas personnel (loyer maximal, conditions...).
-  sur présentation de ce passeport, votre propriétaire pourra bénéficier d'une garantie en cas de loyers impayés sur la durée complète du bail en souscrivant une assurance auprès d'un assureur agréé GRL®.
-  en cas de difficultés passagères, vous pourrez bénéficier d'un accompagnement social qui vous permettra d'obtenir des modalités de recouvrement adaptées.


Pour qui ?

-  quelle que soit votre situation (salariés en CDD, en CDI, intérimaires, fonctionnaires, demandeurs d'emploi, retraités, bénéficiaires de minima sociaux...), vous pouvez obtenir un passeport PASS-GRL®.

Votre location

-  est votre résidence principale
-  appartient au parc PRIVE ou CONVENTIONNE (particulier, agence immobilière, notaire,...).

Modalités

-  après étude de votre dossier, votre passeport PASS-GRL® vous sera adressé, accompagné de la liste des assureurs agréés GRL. Ce passeport sera à remettre à votre propriétaire qui souscrira ensuite une garantie GRL auprès de l'un de ces assureurs.



Votre passeport PASS-GRL® doit être édité avant votre entrée dans les lieux.

Pour tout renseignement complémentaire,
contactez-nous

Tél : 02 51 05 19 19
E-mail : contact@covecol.com

COVECOL

125, bd des Belges - 85036 La Roche-sur-Yon Cx
Les Herbiers, Fontenay-le-Comte, Challans et Les Sables d'Olonne